

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CARAQUET TENUE LE MARDI 25 AOUT 2015 À 12 h À
L'HÔTEL DE VILLE DE CARAQUET**

SONT PRÉSENTS : Monsieur le maire Kevin J. Haché et les membres : Jean-Guy Blanchard, Michel G. Boucher, Yves Roy, Louise Blanchard, Mario Vienneau, Mariette Paulin, Marie-Soleil Landry et Rosaire Labrie

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Cinq personnes dans la salle ainsi que Marc Duguay, directeur général, Aline Landry, gestionnaire des arrêtés, Daniel Chiasson, ingénieur municipal, Daniel Landry, agent de développement, Jean-Marc Gauvin, conseiller juridique et Annie Lanteigne, adjointe exécutive

Monsieur le maire Kevin J. Haché appelle l'assemblée à l'ordre vers 12 h.

2015-237

Ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Louise Blanchard et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée

2015-238

Conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2015-239

Réexamen, à l'intérieur de la période de trois mois, visant l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet relativement à la demande de ET&D Construction et soudure ltée

Le conseiller Rosaire Labrie demande s'il est possible d'aller en comité à huis clos. Le maire lui répond qu'à ce moment-ci, pour pouvoir rediscuter de ce dossier, il faut tout d'abord que le conseil soit d'accord à ce qu'on réexamine la question.

Le conseiller Labrie demande si les gens présents peuvent être écoutés. Le maire lui répond qu'il faut tout d'abord accepter le réexamen de la question avant de pouvoir en discuter.

Le conseiller Labrie demande si on peut en discuter lors des suivis des dossiers. Le maire répond que ce dossier n'est plus un suivi de dossier. Le conseiller Labrie demande s'il est possible d'écouter ce que les gens présents ont à dire. Le maire répond qu'ils pourront s'adresser au conseil lors du point : Présentation et intervention du public.

Le maire apporte des précisions quant aux procédures selon l'arrêté procédural et le Code Morin, soit pour réexaminer une question décidée par le conseil à l'intérieur de la période de trois mois, elle doit être proposée et appuyée par le côté gagnant du vote ouvert.

Le conseiller Rosaire Labrie propose de réexaminer la question. Le maire mentionne que le conseiller Labrie ne peut proposer, car il était du côté perdant du vote ouvert.

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu que l'on réexamine, à l'intérieur de la période de trois mois, l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet relativement à la demande de ET & D Construction et soudure Itée. Le maire indique que l'appui du conseiller Vienneau est irrecevable selon le Code Morin, il demande si d'autres conseillers appuient la proposition. Comme aucun ne se manifeste, le maire déclare donc la proposition irrecevable. Le réexamen de l'arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Caraquet relativement à la demande de ET & D Construction et soudure Itée n'a donc pas lieu.

2015-240

Soumission – Asphaltage
Route 145

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, étant le seul soumissionnaire, il est résolu d'accepter la soumission de Landry Asphalte pour le rabotage à froid et l'asphaltage de la Route 145. Adoptée

2015-241

Soumission – Asphaltage
des rues secondaires

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher et appuyée par la conseillère Louise Blanchard, étant le seul soumissionnaire, il est résolu d'accepter la soumission de Landry Asphalte pour l'asphaltage des rues secondaires. Adoptée

2015-242

Soumission – Jeux de
l'Acadie – Clôture de la piste
d'athlétisme

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Michel G. Boucher, étant le plus bas soumissionnaire, il est résolu d'accepter la soumission de Maritime Fence pour la clôture en maille de chaîne pour la piste d'athlétisme. Adoptée

2015-243

Soumission – Club Plein Air
– Sentier de ski de fond –
déboisement et broyage

Sur proposition du conseiller Jean-Guy Blanchard et appuyée par le conseiller Yves Roy, étant le seul soumissionnaire, il est résolu d'accepter la soumission de Unique Mulching & Services Carl Savoie pour le déboisement et le broyage des pistes de ski de fond au Club Plein Air. Adoptée

2015-244

Questions nouvelles

Aucune question nouvelle

2015-245

Suivi des dossiers

Halte nautique : La conseillère Marie-Soleil Landry demande si des nouvelles ont été reçues concernant la halte nautique. Le directeur général répond qu'ils ont reçu une réponse positive du provincial, mais ils sont encore en attente du fédéral.

Accès à la baie : La conseillère Louise Blanchard mentionne que les affiches seront installées prochainement.

2015-246

Présentations et interventions du public

Maitre Charles Leblanc, avocat de l'entreprise ET&D Construction et soudure ltée, questionne la procédure du Code Morin évoquant le réexamen d'une question.

Le maire offre d'aller en comité à huis clos pour discuter avec notre conseiller juridique.

2015-247

Constitution en comité à huis clos

Sur proposition de la conseillère Marie-Soleil Landry et appuyée par le conseiller Mario Vienneau, il est résolu de se constituer en comité plénier à huis clos en conformité avec l'article 8 (4) f de notre arrêté procédural, et ce dans le but de recevoir des informations concernant des consultations juridiques données à la municipalité par un avocat municipal ou la communication protégée entre l'avocat et son client à propos d'une affaire d'ordre municipal. Adoptée

2015-248

Retour en assemblée extraordinaire

Sur proposition du conseiller Rosaire Labrie et appuyée par le conseiller Yves Roy, il est résolu de revenir en assemblée extraordinaire. Adoptée

Suite au huis clos, le maire annonce qu'il n'y a aucun changement quant à la décision du conseil municipal dans le dossier de ET&D Construction et soudure ltée. Le maire invite Maitre Charles Leblanc à discuter avec le conseiller juridique de la municipalité, Maitre Jean-Marc Gauvin.

2015-249

Levée de l'assemblée

Sur proposition du conseiller Michel G. Boucher, il est résolu de lever l'assemblée. Et la séance est levée vers 13 h 06.



KEVIN J. HACHÉ, MAIRE



MARC DUGUAY, SECRÉTAIRE MUNICIPAL ADJOINT

